

**10^{ième} ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE PROMOTION SAGUENAY Inc.**

Procès-verbal d'une assemblée des administrateurs de Promotion Saguenay inc., tenue en date du **8 mai 2018**, à 11 h 30 à l'Hôtel de Ville de Saguenay (arrondissement de Chicoutimi).

Étaient présents :

Mme Josée Néron, *présidente et mairesse de Saguenay*
M. Martin Tremblay, *trésorier* (Morin Énergetech inc.)
M. Laval Gagnon, *secrétaire* (Potvin Pneus Mécanique)
M. Jean Lavoie, (Lebeau Vitres d'autos)
M. Jérôme Gagnon, (La Pulperie de Chicoutimi)
M. Martial Bouchard, (Produits BCM Ltée)
Me Jean-Nicolas Larouche, (Gaudreault Larouche Avocats)
M. Éric Deschênes, (Mia Pasta)

Sont absents :

M. Éric Larouche, *vice-président* (Hôtel Chicoutimi et Pétroles RL)
M. Richard Gauthier, *administrateur exécutif* (Construction Gauthier inc.)
M. Gérald Savard, (M.R.C. du Fjord-du-Saguenay)
Mme Chantale Hudon, (Galerie La Corniche)
M. Luc Boivin, (Fromagerie Boivin)
M. Gaéтан Tremblay, (Voltam)
M. Joachim Simard, (Club de motoneige Caribou-Conscrits)

Assistent également à la rencontre :

M. Michel Potvin, *conseiller municipal et observateur*
M. Jean-Marc Crevier, *conseiller municipal et observateur*
M. Arthur Gobeil, *président-directeur général par intérim*
Mme Priscilla Nemey, *vice-présidente exécutive*
Mme Martine Racine, *directrice aux finances*
Mme Claudia Fortin, *directrice du service aux entreprises*
Me Caroline Dion, *directrice des affaires juridiques et greffière à Ville de Saguenay*
Me Marie-Ève Boivin, *avocate, Ville de Saguenay*
M. Luc Desbiens, *chef de cabinet, Ville de Saguenay*

∞ - ∞

1. MOT DE LA PRÉSIDENTE

La présidente souhaite la bienvenue à tous.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Ouverture de l'assemblée régulière des membres sous la présidence de Mme Josée Néron. Le quorum étant constaté, la présidente de l'assemblée déclare l'assemblée ouverte.

2018-0043

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Me Jean-Nicolas Larouche
APPUYÉ PAR M. Éric Deschênes

D'ACCEPTER le projet de l'ordre du jour avec les ajouts suivants au point Varia.

- 16.1 Calendrier des rencontres du conseil d'administration
- 16.2 Communications
- 16.3 Sécurité aux croisières internationales – Protocole avec APS
- 16.4 Études d'ingénierie et en environnement – Zone Industrialo-portuaire
- 16.5 Marché de Noël Européen | Association des Centres-Villes de Chicoutimi
- 16.6 Demande de soutien financier | Les Saguenéens de Chicoutimi

ADOPTÉ à l'unanimité.

4. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-0044

4.1 Comité exécutif du 14 mars 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Laval Gagnon
APPUYÉ PAR M. Jérôme Gagnon

D'ADOPTER le procès-verbal de la réunion du comité exécutif du 14 mars 2018 avec la modification suivante : Inscrire le numéro 20 plutôt que 16 au point Varia. ADOPTÉ à l'unanimité.

2018-0045

4.2 Conseil d'administration du 26 avril 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Gagnon
APPUYÉ PAR M. Jean Lavoie

D'ADOPTER le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 26 avril 2018. ADOPTÉ à l'unanimité.

5. FINANCES

2018-0046

5.1 Dépôt des listes des chèques de janvier et février 2018;

CONSIDÉRANT les chèques émis en janvier et février 2018;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Martin Tremblay
APPUYÉ PAR M. Jérôme Gagnon

DE RATIFIER la liste des chèques effectués du 1^{er} janvier au 28 février 2018. ADOPTÉ à l'unanimité.

6. ADMINISTRATION

2018-0047

6.1 Appel d'offres | Contrat de conciergerie et service de conciergerie temporaire;

CONSIDÉRANT que le contrat de conciergerie avec les Entreprises Pearson est échu depuis décembre 2017;

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay doit assurer l'entretien des bâtiments dont elle a la responsabilité jusqu'à l'octroi du prochain contrat;

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay est actuellement sous contrat avec la Chaîne de travail adapté pour le service de conciergerie à l'Aéroport Saguenay-Bagotville;

CONSIDÉRANT que la conciergerie de l'Aéroport Saguenay-Bagotville doit être regroupée avec celle des bureaux de Promotion Saguenay;

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay doit procéder à un appel d'offres pour l'octroi du prochain contrat de conciergerie;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Laval Gagnon
APPUYÉ PAR Me Jean-Nicolas Larouche

DE PROLONGER le contrat de conciergerie avec les Entreprises Pearson pour les bureaux de Promotion Saguenay jusqu'à l'octroi du prochain contrat de conciergerie;

DE POURSUIVRE l'entente de service de conciergerie avec la Chaîne de travail adapté à l'Aéroport Saguenay-Bagotville jusqu'à l'octroi du prochain contrat **ET DE LEUR FAIRE PARVENIR** un avis de fin de services;

ET DE PROCÉDER à un appel d'offres pour les services de conciergerie globaux pour une période de trois (3) ans. **ADOPTÉ** à l'unanimité.

2018-0048

6.2 Appel d'offres | Soutien informatique;

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay doit procéder par appel d'offres public pour les services professionnels en technologie de l'information et qu'une grille d'analyse qualitative est nécessaire;

CONSIDÉRANT que ladite grille a été préparée et recommandée par le service informatique de la Ville de Saguenay;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Laval Gagnon
APPUYÉ PAR Me Jean-Nicolas Larouche

D'ACCEPTER la grille d'analyse telle que proposée et de l'utiliser pour l'évaluation qualitative des soumissionnaires. **ADOPTÉ** à l'unanimité.

7. PROJET | INCUBATEURS D'ENTREPRISES

2018-0049

7.1 Dépôt des demandes de financement;

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay projette d'implanter deux incubateurs d'entreprises à Saguenay;

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay doit réunir le budget requis à la mise en place, au démarrage et aux frais d'exploitation annuels des incubateurs;

CONSIDÉRANT que des partenaires ont démontré leur intérêt à soutenir financièrement le projet et que Promotion Saguenay souhaite s'adjoindre le partenariat d'organismes publics et privés;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Éric Deschênes
APPUYÉ PAR M. Jean Lavoie

QUE des demandes d'aide financière soient déposées auprès de partenaires stratégiques;

ET QUE le président-directeur général par intérim soit autorisé à signer toutes demandes d'aide financière relatives au projet d'implantation d'incubateurs d'entreprises à Saguenay. **ADOPTÉ** à l'unanimité.

8. PROJET | IMPLANTATION D'UNE USINE DE PURIFICATION DE BIOGAZ

8.1 Appel d'offres | Étude de faisabilité;

Ce point est retiré. Ce dossier sera transféré à la Ville de Saguenay.

9. RENOUELEMENT DE L'ENTENTE MARINA DE LA BAIE

Ce point est retiré.

10. MARKETING ET COMMUNICATIONS

2018-0050

10.1 Campagne estivale Autobus touristique;

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay gère les opérations de l'Autobus touristique;

CONSIDÉRANT que l'Autobus touristique sert d'incubateur aux guides touristiques et permet de faire découvrir la Ville de Saguenay et la destination aux visiteurs, touristes et citoyens;

CONSIDÉRANT que l'Autobus touristique circule sur le territoire de Saguenay, et ce, dans les trois arrondissements (Jonquière, Chicoutimi et La Baie);

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Martin Tremblay

APPUYÉ PAR M. Jérôme Gagnon

D'ADOPTER le plan de mise en marché de l'Autobus touristique pour la saison 2018 au montant de 25 000 \$ taxes incluses. **ADOPTÉ** à l'unanimité.

2018-0051

10.2 Campagne estivale Navettes maritimes du Fjord;

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay effectue les opérations des Navettes maritimes du Fjord;

CONSIDÉRANT qu'un plan de mise en marché est nécessaire pour promouvoir le produit touristique;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Martin Tremblay

APPUYÉ PAR M. Jérôme Gagnon

D'ADOPTER le plan de mise en marché des Navettes maritimes du Fjord pour la saison 2018 au montant de 75 000 \$ plus taxes. **ADOPTÉ** à l'unanimité.

11. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE | FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)

2018-0052

11.1 Microbrasserie sur Mars;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Laval Gagnon
APPUYÉ PAR M. Martin Tremblay

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 10 000 \$ à la Microbrasserie sur Mars de l'arrondissement La Baie, en vertu du Fonds de développement des territoires, volet soutien aux entreprises, pour soutenir son démarrage;

QUE la somme de 10 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE la directrice du service aux entreprises soit mandatée pour signer pour et au nom de Promotion Saguenay. ADOPTÉ à l'unanimité.

2018-0053

11.2 Patrick Lévesque et Stéphane Gagné (Garage Jean-Pierre Tremblay);

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M Laval Gagnon
APPUYÉ PAR M. Martin Tremblay

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 10 000 \$ réparti à parts égales entre Patrick Lévesque et Stéphane Gagné, en vertu du Fonds de développement des territoires, volet soutien aux entreprises, pour soutenir la relève de la succursale baieriveraine de Garage Jean-Pierre Tremblay;

QUE la somme de 10 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE la directrice du service aux entreprises soit mandatée à signer pour et au nom de Promotion Saguenay. ADOPTÉ à l'unanimité.

2018-0054

11.3 9369-7217 Québec Inc. (Fit Gastronomie);

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Laval Gagnon
APPUYÉ PAR M. Martin Tremblay

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 10 000 \$ à 9369-7217 Québec inc. (Fit Gastronomie) de l'arrondissement La Baie, en vertu du Fonds de développement des territoires, volet soutien aux entreprises, pour soutenir son démarrage;

QUE la somme de 10 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE la directrice du service aux entreprises soit mandatée à signer pour et au nom de Promotion Saguenay. ADOPTÉ à l'unanimité.

2018-0055

11.4 David Boucher (Transport Scolaire David Boucher);

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Laval Gagnon
APPUYÉ PAR M. Martin Tremblay

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 4 000 \$ à David Boucher, en vertu du Fonds de développement des territoires, volet soutien aux entreprises, pour soutenir la relève de l'entreprise 2844-9080 Québec inc. (Transport scolaire David Boucher);

QUE la somme de 4 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE la directrice du service aux entreprises soit mandatée pour signer pour et au nom de Promotion Saguenay. **ADOPTÉ à l'unanimité.**

2018-0056

11.5 A.R.T. Fermentation;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Laval Gagnon
APPUYÉ PAR M. Martin Tremblay

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 10 000 \$ à l'entreprise A.R.T. Fermentation de l'arrondissement Jonquière, en vertu du Fonds de développement des territoires, volet soutien aux entreprises, pour soutenir son démarrage;

QUE la somme de 10 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE la directrice du service aux entreprises soit mandatée à signer pour et au nom de Promotion Saguenay. **ADOPTÉ à l'unanimité.**

2018-0057

11.6 Le Moulin à Cie;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Laval Gagnon
APPUYÉ PAR M. Martin Tremblay

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 10 000 \$ au Moulin à Cie de l'arrondissement Chicoutimi, en vertu du Fonds de

développement des territoires, volet soutien aux entreprises de l'économie sociale pour soutenir son démarrage;

QUE la somme de 10 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE la directrice du service aux entreprises soit mandatée à signer pour et au nom de Promotion Saguenay. ADOPTÉ à l'unanimité.

2018-0058

11.7 Musée de Cire du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu une recommandation positive du Service aux entreprises;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Laval Gagnon
APPUYÉ PAR M. Martin Tremblay

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 5 000 \$ au projet de Musée de cire du Saguenay-Lac-Saint-Jean, en vertu du Fonds de développement des territoires, volet soutien aux entreprises, pour soutenir son prédémarrage;

QUE la somme de 5 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE la directrice du service aux entreprises soit mandatée à signer pour et au nom de Promotion Saguenay. ADOPTÉ à l'unanimité.

2018-0059

11.8 Table régionale des préfets (Augmentation de la possibilité forestière régionale);

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux projets structurants;

CONSIDÉRANT que le projet reçoit l'appui de l'ensemble des intervenants du secteur;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Laval Gagnon
APPUYÉ PAR M. Martin Tremblay

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 9 277.73 \$ à la Conférence régionale des préfets du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour soutenir le projet d'Augmentation de la possibilité forestière régionale, en vertu du Fonds de développement des territoires, volet soutien aux projets structurants;

QUE la somme de 9 277.73 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE la directrice du service aux entreprises soit mandatée à signer pour et au nom de Promotion Saguenay. ADOPTÉ à l'unanimité.

2018-0060

11.9 Pascaline Gagnon, Dominic Potvin et Marilou Gagnon (Évasion Sport);

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Laval Gagnon
APPUYÉ PAR M. Martin Tremblay

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 10 000 \$ réparti à parts égales entre Pascaline Gagnon, Marilou Gagnon et Dominic Potvin, en vertu du Fonds de développement des territoires, volet soutien aux entreprises, pour permettre la relève d'Évasion Sport;

QUE la somme de 10 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE la directrice du service aux entreprises soit mandatée à signer pour et au nom de Promotion Saguenay. **ADOPTÉ** à l'unanimité.

2018-0061

11.10 Réseau Synapse (Voltra Technologie);

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Laval Gagnon
APPUYÉ PAR M. Martin Tremblay

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 10 000 \$ à Réseau Synapse de l'arrondissement Chicoutimi, en vertu du Fonds de développement des territoires, volet soutien aux entreprises, pour soutenir son démarrage;

QUE la somme de 10 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE la directrice du service aux entreprises soit mandatée à signer pour et au nom de Promotion Saguenay. **ADOPTÉ** à l'unanimité.

2018-0062

11.11 Nadya Potvin (Fauconnerie du Royaume);

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Laval Gagnon
APPUYÉ PAR M. Martin Tremblay

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 5 000 \$ à Nadya Potvin, en vertu du Fonds de développement des territoires, volet soutien aux entreprises, pour soutenir son projet de travail autonome;

QUE la somme de 5 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE la directrice du service aux entreprises soit mandatée à signer pour et au nom de

Promotion Saguenay. ADOPTÉ à l'unanimité.

2018-0063

11.12 Tube-Ô-Toit;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Laval Gagnon
APPUYÉ PAR M. Martin Tremblay

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 10 000 \$ à Tube-Ô-Toit de l'arrondissement Chicoutimi, en vertu du Fonds de développement des territoires, volet soutien aux entreprises, pour soutenir la phase 1 du démarrage;

QUE la somme de 10 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE la directrice du service aux entreprises soit mandatée à signer pour et au nom de Promotion Saguenay. ADOPTÉ à l'unanimité.

2018-0064

11.13 Multi-Go;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu une recommandation négative du comité d'investissement;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Laval Gagnon
APPUYÉ PAR M. Martin Tremblay

QUE Promotion Saguenay n'accorde pas de contribution financière à Multi-Go de l'arrondissement Jonquière. ADOPTÉ à l'unanimité.

12. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE | ÉVÉNEMENTS ET PROJETS TOURISTIQUES – MRC DU FJORD

Ce point est reporté au prochain conseil d'administration.

13. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE | SOUTIEN AUX CONGRÈS ET ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

Ce point est reporté au prochain conseil d'administration.

14. NAVETTES MARITIMES DU FJORD

2018-0065

14.1 Entretien et mise à niveau des navires Cap Liberté et Fjord Saguenay II;

CONSIDÉRANT que les vitres du bateau Cap Liberté devaient être changées avant sa mise à l'eau et que, pour ne pas retarder le début de la saison, le président-directeur général par intérim a dû autoriser la dépense;

CONSIDÉRANT que les vitres du bateau Fjord Saguenay II doivent être changées avant le début de la saison et que l'entreprise CoupeSag a présenté une soumission au montant de 11 610\$ plus les taxes;

CONSIDÉRANT que des soudures des coques des bateaux Cap Liberté et Fjord Saguenay II étaient nécessaires avant leurs mises à l'eau et que, pour ne pas retarder le début de la saison, le président-directeur général par intérim a dû autoriser la dépense;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Jérôme Gagnon
APPUYÉ PAR M. Martial Bouchard

DE RATIFIER la dépense autorisée à l'entreprise CoupeSag au montant de 9 405 \$ plus les taxes pour le changement des vitres du bateau Cap Liberté;

D'AUTORISER le changement des vitres du bateau Fjord Saguenay II et **D'ACCORDER** le contrat à l'entreprise CoupeSag au montant de 11 610 \$ tel que déposé;

ET DE RATIFIER la dépense autorisée à l'entreprise JMY inc. au montant de 5 340 \$ plus les taxes pour les réparations des coques de navires. **ADOPTÉ** à l'unanimité.

2018-0066

14.2 Entente inter municipalité | Anse St-Jean;

CONSIDÉRANT que dans le cadre des opérations des Navettes maritimes du Fjord, les navires doivent s'approvisionner en essence au quai de la Municipalité de l'Anse St-Jean;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de l'Anse St-Jean est propriétaire du réservoir et seul distributeur d'essence sur les lieux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de l'Anse St-Jean est assujettie aux mêmes règles d'attributions de contrats que la Ville de Saguenay et que dans ces conditions une entente intermunicipalité peut être conclue;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Jérôme Gagnon
APPUYÉ PAR M. Martial Bouchard

DE S'APPROVISIONNER en essence pour l'opération des Navettes maritimes du Fjord directement à la Municipalité de l'Anse St-Jean;

QU'un protocole d'entente soit signé avec la Municipalité de l'Anse St-Jean;

ET QUE le président-directeur général par intérim soit mandaté à signer pour et au nom de Promotion Saguenay. **ADOPTÉ** à l'unanimité.

15. TOURISME

2018-0067

15.1 La Fabuleuse Histoire d'un Royaume version anglaise;

CONSIDÉRANT que La Fabuleuse est un produit majeur intéressant, important et de haut calibre;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière est nécessaire pour permettre la production d'une saison complète du spectacle en saison automnale avec 21 représentations;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Jérôme Gagnon
APPUYÉ PAR M. Jean-Nicolas Larouche

QU'un montant de 200 000 \$ soit versé afin de diffuser le spectacle La Fabuleuse version anglaise pour la saison 2018;

ET QUE le président-directeur général par intérim soit autorisé à signer pour et au nom de Promotion Saguenay. ADOPTÉ à l'unanimité.

16. VARIA

2018-0068

16.1 Calendrier des rencontres du conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Gagnon
APPUYÉ PAR M. Martin Tremblay

D'ACCEPTER le calendrier des prochaines rencontres selon le tableau suivant:

MOIS	DATE LIMITE POUR TRANSMETTRE LES DOCUMENTS À TOUS LES ADMINISTRATEURS	DATE DE LA RENCONTRE	DATE DE RENCONTRE AVEC LA MAIRESSE
Juin	11 juin	C.A. 14 juin	6 juin
Juillet	16 juillet	C.A. 19 juillet	11 juillet
Août	20 août	C.A. 23 août	15 août
Septembre	17 septembre	C.A. 20 septembre	12 septembre
Octobre	15 octobre	C.A. 18 octobre	10 octobre
Novembre	19 novembre	C.A. 22 novembre	14 novembre
Décembre	10 décembre	C.A. 13 décembre	5 décembre

ADOPTÉ à l'unanimité.

16.2 Communications;

Il est demandé par la présidente d'inclure les conseillers de Ville de Saguenay dans les communications qui lui sont acheminées et qui ont trait à la participation à certaines activités.

2018-0069

16.3 Sécurité aux croisières internationale - Protocole d'entente avec APS;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay accepte de modifier son protocole d'entente avec Administration Portuaire du Saguenay afin d'y faire intervenir Promotion Saguenay; pour uniformiser le service de sécurité lors de l'accueil des navires au quai d'escale de l'arrondissement de La Baie;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Martin Tremblay
APPUYÉ PAR M. Éric Deschênes

QUE SOIT ACCEPTÉ le protocole à intervenir qui sera proposé par la Ville de Saguenay;

ET QUE le président-directeur général par intérim soit mandaté à signer pour et au nom de Promotion Saguenay. ADOPTÉ à l'unanimité.

2018-0070

16.4 Études d'ingénierie et environnement | Zone Industriale-portuaire;

M. Martial Bouchard se retire pour ce point.

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay est l'organisme porteur des études pour la mise en place de la Zone industrielo-portuaire;

CONSIDÉRANT la participation du Gouvernement du Québec dans la réalisation des études;

CONSIDÉRANT le soutien technique du Service de génie de la Ville de Saguenay dans la réalisation de ces études;

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser pendant la période propice aux travaux les études d'ingénierie de concept (plan d'aménagement, coupes type, ossature des réseaux et estimation préliminaire) et d'environnement (les diverses études de caractérisation environnement les réalisées dans le secteur, cibler les zones non couvertes par celles-ci et les travaux manquants, les travaux terrains, etc.)

PROPOSÉ PAR M. Jérôme Gagnon
APPUYÉ PAR M. Martin Tremblay

DE MANDATER pour l'ingénierie de concept la firme NORDA STELLO / SAGUENAY et pour l'environnement la firme Groupe Nutshimit / Saguenay. **ADOPTÉ** à l'unanimité.

2018-0071

16.5 Marché de Noël Européen | Association des Centres-Villes de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay avait la responsabilité de soutenir financièrement les festivals et événements de Saguenay avant le 1^{er} janvier 2018;

CONSIDÉRANT l'importance de l'événement en dehors de la saison touristique estivale;

PROPOSÉ PAR M. Jérôme Gagnon
APPUYÉ PAR M. Martin Tremblay

D'OCTROYER une aide financière à l'Association des Centres-Villes de Chicoutimi pour le Marché de Noël Européen 2017 au montant de 10 000 \$. **ADOPTÉ** à l'unanimité.

2018-0072

16.6 Demande de soutien financier | Les Saguenéens de Chicoutimi;

Monsieur Laval Gagnon se retire pour ce point.

CONSIDÉRANT que Les Saguenéens de Chicoutimi demandent un soutien financier supplémentaire de l'ordre de 20 000 \$ pour la tenue d'activités – Tournoi des Recrues & Tournoi de Golf-bénéfice annuel;

CONSIDÉRANT que Les Saguenéens de Chicoutimi est un partenaire majeur dans le développement et le rayonnement sportif de Saguenay à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que la décision prise lors du conseil d'administration du 26 avril 2018, en référence à la résolution 2018-0022 de transférer la demande à Ville de Saguenay;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Martial Bouchard
APPUYÉ PAR M. Jean Lavoie

D'OCTROYER une aide financière supplémentaire de 20 000 \$ aux Saguenéens de Chicoutimi pour la tenue des événements suivants : Tournoi des Recrues 2017 ainsi que le Tournoi de Golf bénéfice de l'organisation.

ADOPTÉ à la majorité; M. Jérôme Gagnon s'est abstenu de voter pour ce point.

2018-0073

17. LEVÉE DE LA RENCONTRE

La levée de la rencontre est proposée et acceptée à l'unanimité.


Secrétaire